



# POLITIQUE D'ENGAGEMENT

**LA FRANÇAISE**

*Crédit Mutuel Alliance Fédérale*

**Crédit Mutuel**  
Asset Management

**2025**

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Périmètre</b>	<b>5</b>
<b>Types d'engagement</b>	<b>6</b>
Dialogue actif	7
Engagement individuel	7
Engagement collaboratif	9
Consultations et commissions de place	10
<b>Thèmes d'engagement</b>	<b>11</b>
Changement climatique	12
Capital social	13
Capital naturel	13
Gouvernance	14
<b>Sélection &amp; processus d'engagement</b>	<b>15</b>
Sélection des engagements	16
Process	17
Processus d'escalade	20
Suivi et reporting	21
Ressources	21
<b>Principales initiatives soutenues</b>	<b>22</b>

# Introduction

**Crédit Mutuel Asset Management est convaincu que de bonnes pratiques en matière sociale, sociétale, droits de l'Homme, environnementale et de gouvernance contribuent à renforcer la situation financière de l'entreprise, sa capacité à créer de la valeur sur le long terme et sa valorisation. C'est pourquoi, la Société de Gestion met en œuvre une démarche de Stewardship<sup>1</sup> dont la finalité est d'accompagner les entreprises vers des pratiques plus durables.**

À ce titre, Crédit Mutuel Asset Management utilise les outils d'un actionariat actif : la société de gestion a publié sa [une politique de vote](#) et publie un rapport annuel portant sur son application. Le détail des [votes](#) aux assemblées générales est disponible en ligne. L'engagement ESG est le second outil de l'actionariat actif et fait l'objet d'une politique revue annuellement et dont ce document rend compte. La société de gestion publie également un rapport annuel portant sur les actions d'engagements menées. L'engagement ESG peut être mené dans différents cadres et contextes. Il repose sur un dialogue sur les thèmes environnementaux, sociaux ou de gouvernance avec les entreprises dans lesquelles nous investissons ou pourrions envisager d'investir, ou avec leurs parties prenantes. Il peut se pratiquer individuellement ou de manière collaborative – plusieurs investisseurs unissant leurs forces pour transmettre leurs messages et questions à une entreprise ou des entreprises ou à des décideurs politiques, des gouvernements, des autorités de régulation, etc.

Crédit Mutuel Asset Management décline sa stratégie d'engagement ESG autour de quatre types d'engagements :

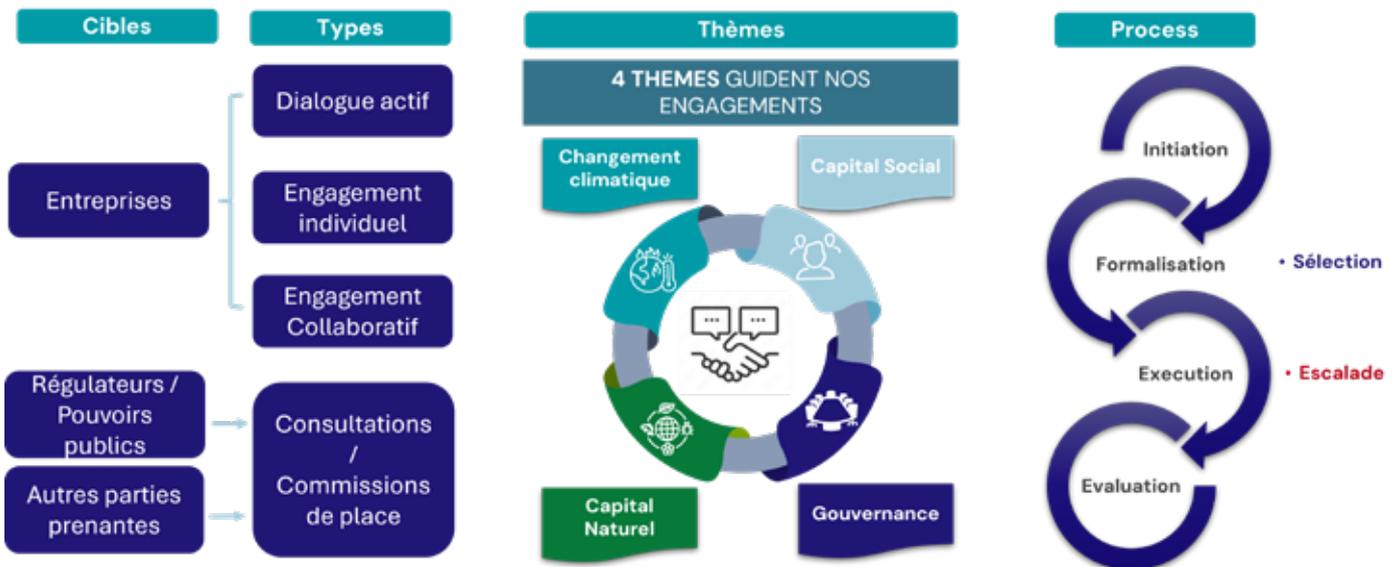
- **Le dialogue actif** qui comprend les interactions régulières entre les gérants, analystes et représentants des sociétés
- **L'engagement individuel** avec la direction de l'entreprise ou ses représentants pour susciter des changements positifs dans les sociétés de notre portefeuille
- **L'engagement collaboratif** avec les entreprises et les autres investisseurs pour unir les forces, partager les connaissances et développer les meilleures pratiques sur le marché
- **Partage de connaissances** au travers de consultations et commissions de place

Ces actions peuvent être directement liées à l'exercice de nos droits de vote ou advenir dans un cadre spécifique, de manière ponctuelle ou récurrente.

***Ces actions* peuvent être directement liées à l'exercice de nos droits de vote ou advenir dans un cadre spécifique, de manière ponctuelle ou récurrente.**



<sup>1</sup> Le terme Stewardship est intraduisible en français, la meilleure tentative serait 'actionariat actif' mais elle ne prend pas en compte que le fait que le Stewardship s'exerce aussi pour des détentions de titres hors actions comme la dette.



Être un investisseur responsable ne se limite pas à l'intégration des enjeux ESG dans les choix d'investissements ou à la mise en place d'une politique d'exclusion c'est également exercer sa responsabilité tout au long de la durée de détention des investissements : une responsabilité qui fait de nous un investisseur actif. Crédit Mutuel Asset Management exerce cette responsabilité, lors de la détention de ses investissements, de plusieurs manières :

- Par le vote lorsque l'investissement est effectué en actions
- Par l'engagement ESG quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels

Bien que nous soyons, en règle générale, un investisseur minoritaire, nous pouvons prendre certaines mesures pour influencer les changements que nous souhaitons voir mis en œuvre. À cet égard, nous soutenons des actions collectives, tout en utilisant de manière sélective notre capacité à engager des dialogues individuels avec les entreprises, lorsque nous pensons que notre analyse approfondie peut faire la différence.

# PÉRIMÈTRE



La politique d'engagement décrite dans ce document s'applique aux actifs cotés gérés au sein de Groupe La Française, au travers des sociétés Crédit Mutuel Asset Management et Crédit Mutuel Gestion ainsi que Dubly Transatlantique Gestion et La Française Systematic Asset Management qui en délèguent toutes trois la mise en œuvre à Crédit Mutuel Asset Management. L'application de cette politique fait l'objet d'un rapport d'engagement publié sur le site des sociétés de gestion et du Groupe La Française.



# *Types d'engagement*

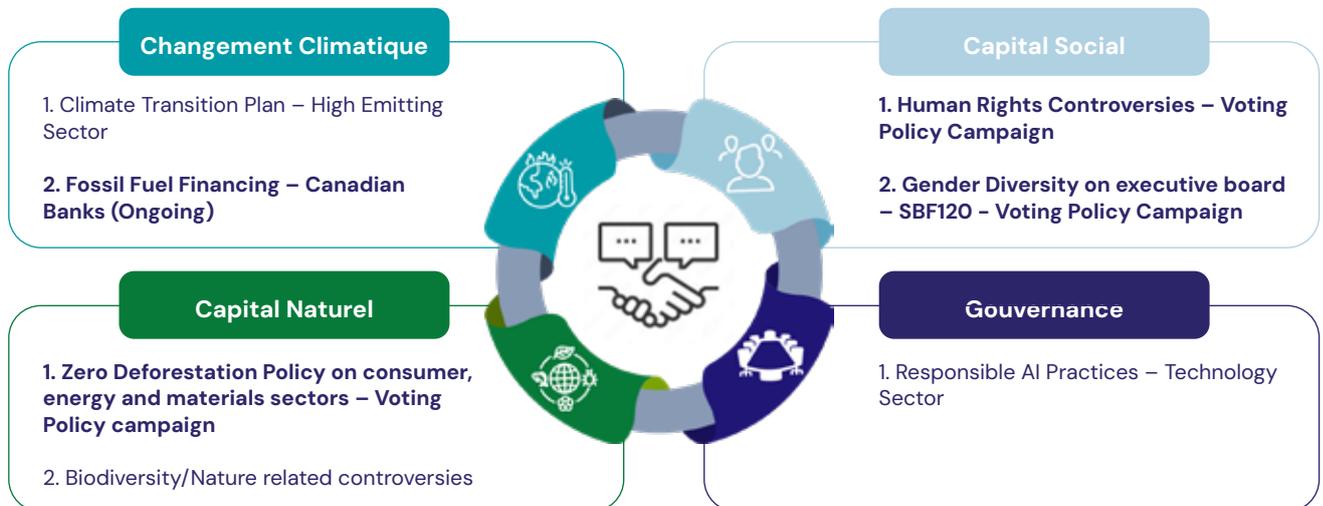
# Types d'engagement

## DIALOGUE ACTIF

Le dialogue actif peut prendre la forme de rencontres individuelles ou collectives. Nos analystes et gestionnaires de portefeuille cherchent à établir un dialogue constructif avec les entreprises cotées et non cotées. Nous nous concentrons dans ces dialogues sur certains sujets précis lorsqu'une clarification est nécessaire à notre analyse ou sur des sujets que nous estimons essentiels à la stratégie et au modèle économique de l'entreprise, et qui nous semblent manquer de clarté ou d'orientation.

## ENGAGEMENT INDIVIDUEL

L'engagement individuel repose sur les thématiques annuelles décrites dans le chapitre III.



Nous utilisons nos évaluations thématiques basées sur le cadre de la TCFD et les thèmes abordés dans la politique de vote pour former la base de nos engagements – par exemple les financements des énergies fossiles par les banques canadiennes ou la politique zéro déforestation. Ces thématiques varient non seulement d'un secteur à l'autre, mais aussi d'une entreprise à l'autre. Grâce à ces discussions, nous pouvons déterminer si un sujet fait partie des priorités de l'entreprise et nous assurer qu'elle comprenne l'importance que nous accordons à cet aspect significatif (par exemple, les possibilités de formation pour les salariés) pour son succès à long terme. Au cours de ces échanges, nous leur faisons aussi un retour concernant leurs publications d'informations et nous leur communiquons les bonnes pratiques observées dans leur secteur d'activité. Dans tous les cas, nous nous attachons à poser des questions détaillées au terme d'une analyse approfondie.



**En plus de ces questions thématiques**, nous poursuivons l'engagement lorsque nous avons des préoccupations importantes concernant la qualité ou le comportement ESG d'une entreprise, comme à la suite d'une controverse ou d'un article de presse. Nous évaluons également les infractions potentielles au Pacte mondial des Nations Unies.

**Les réponses à nos questions sont documentées dans notre plateforme interne de recherche.** Une fois par an, nous faisons la synthèse de nos activités d'engagement dans un rapport. Cela nous permet de faire le point sur l'état d'avancement de l'engagement et d'évaluer dans quelle mesure les entreprises ont déjà changé pour atteindre l'objectif de l'engagement.

**Si les jalons ne sont pas franchis selon le calendrier défini**, nous pouvons envisager d'enclencher un processus d'escalade et de passer à l'étape suivante. Si l'objectif des engagements n'est pas atteint malgré notre remontée de l'information, le dossier est enregistré comme échec, ce qui dans certaines circonstances, peut conduire à un désinvestissement contrôlé.

**Nous engageons le dialogue avec les entreprises, non seulement pour nos fonds d'actions mais aussi pour nos fonds de crédit.** Par expérience, nous savons qu'en tant que gestionnaire de crédit, nous pouvons engager un dialogue constructif avec les émetteurs dont nous détenons les titres en portefeuille et exercer une influence par le biais du financement de la dette. Notre expérience montre également que lorsque les entreprises sont en phase de présentation aux investisseurs, juste avant d'émettre une obligation, elles sont souvent ouvertes au dialogue sur un large éventail de sujets.

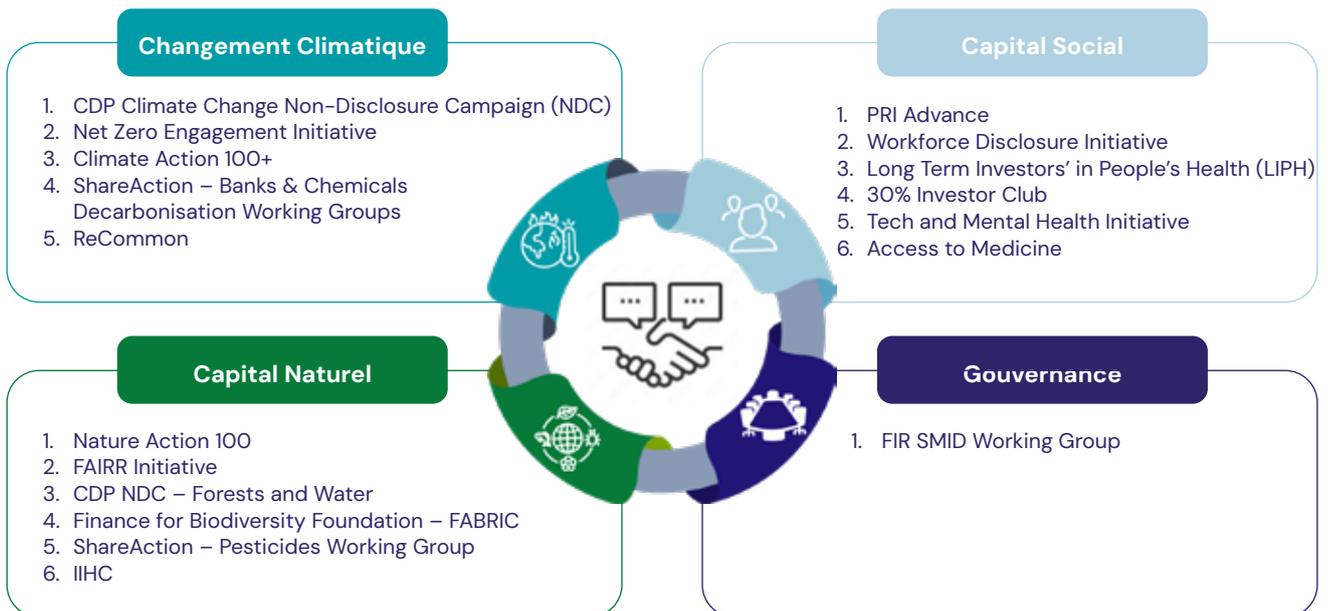
***Nous engageons le dialogue  
avec les entreprises, non seulement  
pour nos fonds d'actions mais aussi  
pour nos fonds de crédit.***



## ENGAGEMENT COLLABORATIF

Crédit Mutuel Asset Management et le Groupe la Française participent activement à des initiatives d'engagement collaboratif. Le Groupe s'est joint à un certain nombre de projets d'engagement par l'intermédiaire de la « plateforme collaborative » des PRI ou d'autres coalitions d'investisseurs (par exemple Climate Action 100+, ShareAction ou d'autres, voir le [rapport d'engagement](#)) en se concentrant sur les quatre thèmes définis comme nos priorités.

Nous encourageons l'agilité pour être en mesure d'unir nos forces à celles d'autres investisseurs lorsque nous estimons que le sujet est important, conforme à nos priorités, de sorte que nous soyons prêts à réagir rapidement en cas de besoin. À cet égard, nous sommes disposés à travailler avec des investisseurs qui partagent les mêmes idées, sur des engagements collaboratifs sélectionnés.



Nous contribuons également à des engagements ou consultations sur des politiques publiques via des actions collaboratives. Ceci se matérialise par la co-signature de lettres adressées aux régulateurs et membres de gouvernements, réponses à des consultations ou engagements avec d'autres parties prenantes pour influencer les développements de marché sur nos thématiques principales.

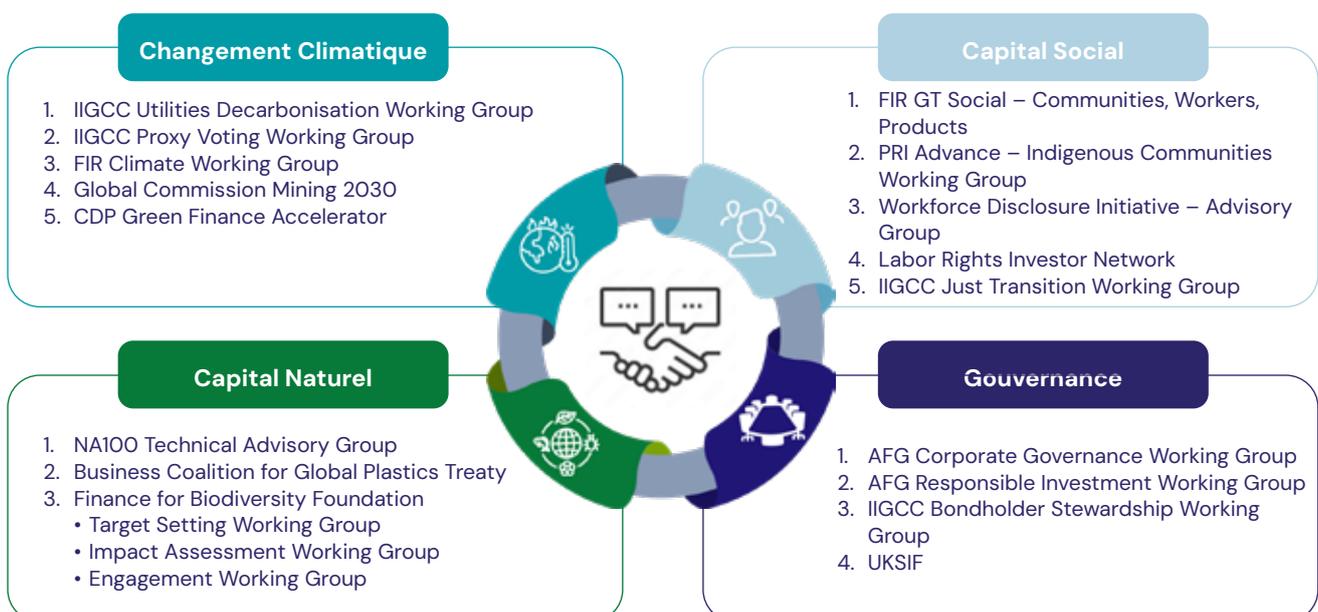
## CONSULTATIONS ET COMMISSIONS DE PLACE

Les politiques publiques sont clés pour la stabilité et la durabilité des marchés financiers mais également des systèmes environnementaux et sociaux qui les sous-tendent, l'économie 'réelle'. Ainsi, nous croyons que participer aux consultations de places ainsi qu'aux différents groupes de travail pouvant réunir des investisseurs et les pouvoirs publics s'inscrit dans le fil conducteur des activités de Stewardship d'un investisseur et de sa responsabilité fiduciaire. Ces activités permettent le partage de connaissances ainsi que l'élaboration de normes ESG, ce dans l'intérêt du porteur.

Le Groupe La Française participe à promouvoir des changements systémiques nécessaires en rejoignant des engagements collaboratifs, essentiellement sous forme de consultations publiques auprès des décideurs politiques, responsables de la mise en place de standards ou régulateurs en lien avec notre approche de l'investissement durable.

Nous pensons également pouvoir être actifs à travers des actions de sensibilisation et de partage de connaissances et sommes membres actifs de commissions et groupes de travail dédiés à ces fins dont la liste est disponible ci-dessous.

Nos principales contributions aux travaux de Place se font dans le cadre de notre adhésion à l'AFG et au FIR en France. En Allemagne, nous participons aux groupes de travail organisés par la fédération allemande des sociétés d'investissement (BVI) et influençons la politique internationale en tant que membres actifs des PRI.





# *Thèmes d'engagement*

# Thèmes d'engagement

Crédit Mutuel Asset Management a adopté une approche d'engagement holistique couvrant des critères de qualité de gouvernance, sociaux et environnementaux dont le climat. Ces critères étant interdépendants, ce choix permet d'avoir une vision globale des enjeux, risques et opportunités et de les intégrer dans une stratégie de long terme.

Les quatre thèmes d'engagement retenus sont alignés sur nos stratégies d'investissement et sur les questions que nous jugeons cruciales pour la viabilité à long terme des entreprises dans lesquelles nous investissons. Ils influencent également notre politique de vote au sein de laquelle ces quatre mêmes thèmes font l'objet d'un traitement spécifique. Les résultats de certaines de nos actions d'engagement ESG impactent nos votes<sup>2</sup>.



## CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les émetteurs doivent **contribuer aux défis du Développement Durable** en répondant aux attentes en matière de limitation de l'augmentation de la température en cohérence avec l'Accord de Paris. Dans le cadre de la transition climatique, Crédit Mutuel Asset Management attend donc de la part des émetteurs des solutions en termes d'adaptation et d'atténuation :

- Mesurer et communiquer les émissions de gaz à effet de serre à l'aide d'une approche fondée sur le cycle de vie du produit ou du service, en tenant compte du Scope 3 dans la mesure du possible
- Définir les objectifs de réduction des GES, les stratégies mises en œuvre (réduction, compensation...) et le calendrier avec les étapes intermédiaires conformément aux attentes exprimées au sein de nos politiques sectorielles.

D'autre part, **Crédit Mutuel Asset Management a développé différentes stratégies d'investissement autour de la thématique de la transition climatique** avec des fonds combinant actions, crédit, actifs souverains et croisés, dont les objectifs sont d'investir dans des entreprises qui participent à la transition vers une économie à faible émission de carbone, en soutien à l'objectif d'un réchauffement climatique limité à 1,5 °C. Sur la base de cette stratégie en particulier, le changement climatique est l'une des priorités de nos engagements.

<sup>2</sup> Voir notre [politique de vote](#)

## CAPITAL SOCIAL

**Les émetteurs doivent préserver et valoriser le capital humain, tout au long de leur chaîne de valeur.** Crédit Mutuel Asset Management attend notamment des entreprises qu'elles identifient, préviennent et atténuent les impacts négatifs de leurs activités sur leurs salariés et leurs autres parties prenantes (salariés de ses fournisseurs et sous-traitants, clients...). Les entreprises doivent également agir pour valoriser leur capital humain et favoriser sa contribution à la création de valeur.

Nous avons la conviction que la transition vers une économie décarbonée ne sera possible que si cette transition est inclusive et prend en compte les aspects sociaux. C'est pourquoi il nous semble essentiel de développer davantage le pilier Social parmi les facteurs ESG. Le capital social est notre deuxième priorité d'engagement, en insistant dans un premier temps sur l'urgente nécessité d'améliorer la publication d'informations et la transparence des entreprises sur ce sujet. Nous abordons également les questions de diversité, de santé et de bien-être au travail, de droits de l'homme.

## CAPITAL NATUREL

Plus de la moitié de la production économique mondiale, soit 44 000 milliards de dollars de création de valeur économique<sup>3</sup>, dépend modérément ou fortement de la nature. Les émetteurs doivent également contribuer aux défis de la Biodiversité qui désigne l'ensemble des êtres vivants, ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, et englobe les interactions des espèces entre elles et leurs milieux. Une biodiversité abondante s'avère nécessaire pour de nombreuses composantes de la vie, notamment la fourniture de nourriture, d'énergie, d'eau et services de santé. Si les métriques sont plus simples pour calculer les émissions de gaz à effet de serre du réchauffement climatique, la biodiversité est un sujet transverse, local et volatil dont l'historique des données est récent et de qualité faible. Crédit Mutuel Asset Management attend des émetteurs d'évaluer dans la mesure du possible :

- La contribution et l'impact de leur activité sur la biodiversité
- La manière dont les enjeux de biodiversité peuvent impacter (dépendances) leur activité et l'influence du périmètre (secteur, zone géographique)
- L'existence d'une politique zéro déforestation pour les entreprises des secteurs concernés

<sup>3</sup> Source : World Economic Forum



## GOUVERNANCE

**La gouvernance et la transparence sont les fondements d'une gestion saine des entreprises.** Elles doivent disposer d'une gouvernance appropriée pour s'assurer qu'une stratégie adéquate est discutée et mise en œuvre et que des contrôles adéquats sont en place. La divulgation des données E, S et G est essentielle car elle permet d'objectiver et d'ouvrir la voie à des discussions, à la fixation d'objectifs, au suivi des progrès et à la mise en œuvre de mesures correctives.

**Nous attendons de la part des émetteurs une totale transparence sur leur perception des enjeux ESG et comment ils les abordent et les traitent.**

Pour cela, les entreprises doivent nous préciser leurs engagements RSE, les programmes déployés, les objectifs fixés et les résultats obtenus dans le temps. Nous nous attachons également à demander aux entreprises, dans la mesure où l'indicateur est matériel pour elles, de s'attacher particulièrement à la publication des indicateurs des Principales Incidences négatives listées par le règlement SFDR.

**Nous attendons également des émetteurs une prise en compte des thèmes de gouvernance auxquels nous sommes spécialement attentifs** comme la composition des Conseils d'administration et de surveillance et des Comités spécialisés qui en sont issus. Nous portons une attention particulière à leurs compétences, indépendance, durée de présence au Conseil, assiduité, absence de conflit d'intérêt, diversité et âge. Il en va de même de la politique de rémunération et en particulier de l'intégration de critères ESG dans la détermination du niveau de rémunération variable.





# *Sélection & processus d'engagement*

# Sélection & processus d'engagement

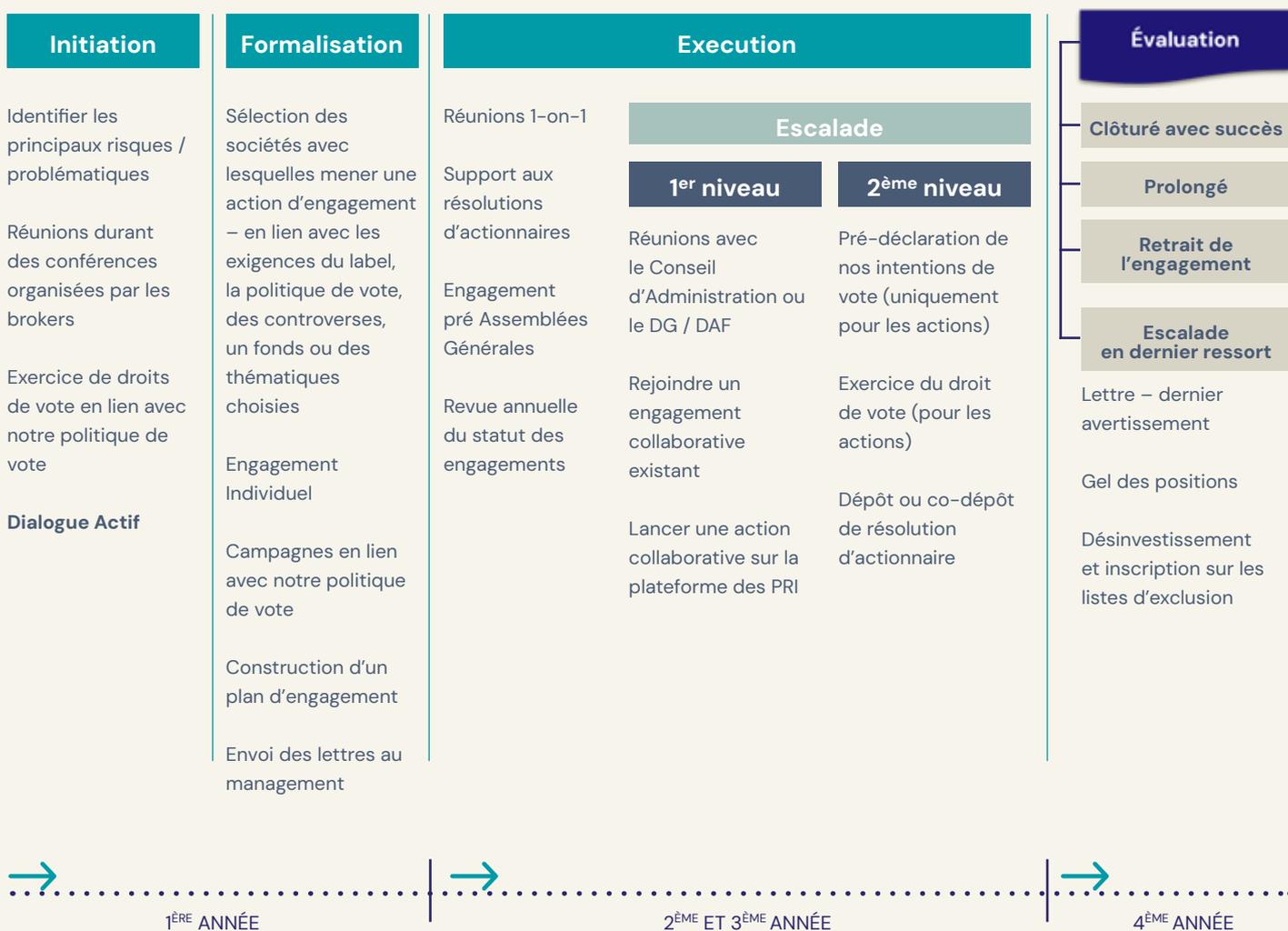
## SÉLECTION DES ENGAGEMENTS

Les engagements poursuivis sont en lien avec notre politique d'investissement responsable et plus particulièrement avec nos politiques de vote, d'exclusion et de gestion des controverses. Ils portent sur des émetteurs en portefeuille ou qui pourraient l'être, ou résultent des analyses effectuées par nos équipes. Il existe ainsi quatre cas de figure pouvant être à l'origine d'une forme d'engagement ESG :

- **Engagements en lien avec notre politique de vote pour 2025**
  - Déforestation
  - Droits humains
  - Diversité dans les Comités Exécutifs
  
- **Engagements pluriannuels sélectionnés et hiérarchisés**
  - Après de sociétés dans lesquelles nous avons une position importante ou dans lesquelles nous avons un intérêt significatif pour un (ou plusieurs) de nos fonds (tant pour les actions que pour le crédit)
  - Après de sociétés pour lesquelles notre analyse conduit à des doutes ou questionnements importants
  
- **Engagements ad hoc liés à des controverses ou à des propositions issues des gérants de portefeuilles**
  
- **Engagements liés aux exigences du label ISR**
  - Suivi des plans de transition climatique pour les secteurs concernés
  - Approche en amélioration de note pour certains fonds

## PROCESS

Nos engagements, sauf s'il s'agit des cas exceptionnels d'engagements à la suite d'une controverse, suivent les étapes clés décrites ci-dessus.



## Initiation

L'initiation d'un engagement est la 1<sup>ère</sup> étape de notre process. Tout engagement commence par une phase d'initiation qui nous permettra de décider s'il est destiné à devenir un engagement formalisé. Les analystes en collaboration avec les gérants de portefeuilles sont responsables des dialogues avec les organisations ciblées et de définir les principaux objectifs d'engagement, ainsi que les différents enjeux, challenges, risques et thèmes d'engagement. Lors de cette phase ils participent à des conférences organisées par les brokers, des présentations à destination des investisseurs qui permettront d'acquérir les informations nécessaires à la formalisation de l'engagement, si elle est décidée.

Nous utilisons également le vote pour renforcer nos actions d'engagement, en votant par exemple contre l'approbation des comptes d'entreprises qui ne respecteraient un pourcentage minimum de femmes dans leurs Conseils d'Administration.

## Formalisation

Lors de la 1<sup>ère</sup> année de l'engagement, deux étapes se succèdent : à la phase d'initiation succède celle de formalisation qui comprend les premières actions de prise de contact avec l'entreprise et l'organisation ou le collectif avec lequel nous allons nous engager.

C'est lors de cette phase que nous définissons :

- La sélection de nos cibles : entreprises, secteurs, thèmes, ceci pouvant relever de choix liés à la réglementation, aux priorités du Groupe, à des controverses ou à un intérêt exprimé dans les équipes
- La(es) personne(s) au sein de nos équipes qui seront responsables de cet engagement
- Les objectifs à atteindre, si possible chiffrés, qui en permettront le suivi
- Un plan d'engagement sur les 3 années que durera (en règle générale) l'engagement

## Exécution

En année 2 et 3 s'étendent les phases d'exécution c'est-à-dire de suivi et relance.

Durant cette phase, l'équipe de recherche crédit et ESG utilisera tous les outils à sa disposition pour mettre en œuvre un engagement actif et adapté qui lui permette d'atteindre ses objectifs. Cela pourra inclure des réunions avec des représentants de l'organisation ou d'autres parties prenantes comme les syndicats, les régulateurs ou les académiques. L'équipe s'attachera en plus à approfondir sa propre recherche.

Lors de ces revues en année 2 et surtout 3, des décisions peuvent être prises d'escalade dans les outils utilisés selon des étapes décrites ci-dessous.

Tous les engagements sont revus annuellement et les résultats sont en général attendus dans les 3 ans mais la durée de l'engagement peut varier d'un cas à l'autre.

## Évaluation

A compter de la fin de la 3<sup>ème</sup> année, l'évaluation de l'engagement permet soit :

- De le clôturer car les objectifs sont atteints
- De le renouveler pour un temps donné car le travail est en cours et notre apport / accompagnement reste clé pour s'assurer qu'il ira à terme et que les objectifs seront atteints
- De nous retirer car il n'y a plus d'intérêt à investir dans cette entreprise ou si le sujet n'est plus d'actualité.
- De nous engager dans un processus d'escalade 'en dernier recours' si nous pensons que nous pouvons encore influencer l'entreprise et l'accompagner dans les évolutions nécessaires ; cela inclut la dernière étape du processus d'escalade- c'est à dire désinvestir

**Les engagements collaboratifs, démarrent en général au stade de l'exécution, les premiers stades ayant déjà été développés au sein de l'initiative que nous rejoignons. Nous sélectionnons les entreprises que nous allons cibler en tant que société de gestion de tête ou en tant que 'supporter' de l'initiative puis entrons dans la phase d'exécution et d'évaluation en lien avec la coalition d'investisseurs. Nous incluons l'évaluation dans notre cycle de 3 années comme pour les autres types d'engagement.**



## PROCESSUS D'ESCALADE

**La mise en place d'un processus d'escalade est essentielle pour garantir la crédibilité d'une mission d'engagement et permet d'être transparent auprès des émetteurs identifiés. Engager un processus d'escalade est nécessaire lorsque les demandes ne sont pas prises en compte, lorsque le dialogue avec les émetteurs est inexistant ou médiocre. Cela nécessite une capacité de suivi et un outil interne pour décliner tous nos engagements, leurs objectifs, leurs calendriers et leurs progrès, partager les résultats ou l'absence de résultats et décider des actions à entreprendre.**

Au sein de Crédit Mutuel Asset Management, nous considérons le choix du type d'escalade à mettre en œuvre comme un processus qui dépend de chaque engagement, de ses objectifs spécifiques et de son calendrier. Comme illustré sur le graphique, nous avons identifié trois niveaux d'escalade (voir libellés 1<sup>er</sup> niveau, 2<sup>ème</sup> niveau, Evaluation –avec différentes conséquences–).

Chaque engagement formalisé sera revu sur une base annuelle pour déterminer si un niveau d'escalade doit être franchi. Les deux premiers niveaux sont disponibles et actionnables pendant la période d'engagement de 3 ans. A la fin des trois ans, la phase d'évaluation peut entraîner différentes actions :

1. Dialogue renforcé – éventuellement avec des représentants au niveau du conseil d'administration
2. Lettre ouverte/article public sur l'engagement
3. Questions et vote associé à l'Assemblée Annuelle
4. Dépôt ou Co-dépôt d'une résolution
5. Arrêt des investissements/sous-pondération de l'émetteur
6. Désinvestissement en fixant une contrainte sur le réinvestissement

Toutes ces étapes ne seront pas forcément mises en œuvre linéairement pour chacun de nos engagements, mais elles font partie de la boîte à outils dont nous disposons. Pour la plupart des engagements, nous appliquerons l'étape 1, et pour les engagements dont l'échec est patent nous pourrions aller jusqu'à l'étape 6, désinvestissement. Dans tous les cas, les étapes 2 à 6 doivent être discutées et approuvées par les membres du Comité Stewardship<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Le Comité Stewardship (CS) définit / revoit et approuve chaque année les politiques sectorielles, de vote, d'engagement, de controverses. Il s'assure également de la mise en œuvre de ces politiques, décide des dérogations sur la base des cas spécifiques qui lui sont présentés et communique trimestriellement les listes d'exclusions et les comptes-rendus des décisions. Ses membres votants sont le Directeur Général (vote déterminant), le Directeur des Investissements (CIO), le Directeur des Risques ou Directeur de la Conformité, le Directeur de la Stratégie et Coordination Durabilité Groupe.

## SUIVI ET REPORTING

**Les réunions et les échanges avec les sociétés sont documentés, suivis et partagés sur notre plateforme interne de gestion de la recherche.** Nous assurons également un suivi et un enregistrement de toutes nos activités dans un outil interne 'Engagement Tracker' géré par l'équipe crédit et ESG. Toutes les notes rédigées à l'issue des réunions, rencontres, conversations y sont consignées ainsi que les progrès accomplis. Puis ces notes sont publiées sur notre plateforme de recherche interne et partagées avec les gérants de portefeuille.

Nous assurons un suivi régulier avec les entreprises / organisations avec lesquelles nous engageons. Nous effectuons une évaluation annuelle sur tous nos engagements formalisés qui permet de décider des prochaines étapes dans l'exécution ou du passage à des mesures d'escalade.

Nous pouvons donc assurer des suivis efficaces et évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs.

**Nous publions chaque année *un rapport de Stewardship* qui reprend toutes les activités de Stewardship menées durant l'année écoulée.**



## RESSOURCES

Les dialogues actifs et engagements individuels sont menés auprès des sociétés détenues en portefeuille ou des sociétés cibles, par tous nos analystes crédit et ESG et par les gestionnaires de fonds article 8 ou 9 SFDR1. Au 31/12/2024 cela représentait un total de 79 collaborateurs de Crédit Mutuel Asset Management.

Les engagements collaboratifs peuvent cibler une entreprise seule ou peuvent inclure un ensemble d'entreprises s'ils portent sur un secteur ou un thème d'investissement. Ils peuvent donc inclure des sociétés que nous ne détenons pas en portefeuille au moment de l'engagement. L'engagement collaboratif est encadré par un personnel dédié, qui assure le suivi et la cohérence de nos choix. Les 14 analystes crédit et ESG Crédit Mutuel Asset Management représentent les Sociétés de Gestion sous périmètre de cette politique lors d'initiatives spécifiques d'engagement collaboratif sélectionnées par le Groupe.



# *Principales initiatives soutenues*

# Principales initiatives soutenues

Crédit Mutuel Asset Management et le Groupe La Française soutiennent les initiatives internationales suivantes pour collaborer avec les acteurs de place sur des positions communes auprès des sociétés cotées. Les travaux ciblent en priorité les émetteurs :

Programme Eau de CDP	2010	Promotion de la gestion durable des ressources en eau, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de protéger les écosystèmes forestiers.
Programme Carbone de CDP	2011	
Programme Forêts de CDP	2013	
Principles for Responsible Investment (PRI)	2012	Soutenir l'adoption des critères ESG dans l'investissement.
Global Investor Statement to Governments on Climate Change (IICGN)	2018	Encourager les gouvernements à adopter des politiques ambitieuses et cohérentes pour lutter contre le changement climatique.
Finance for Biodiversity Pledge and Foundation	2021	Engagement à produire une stratégie et un rapport sur la Biodiversité d'ici 2025 : participation aux groupes de travail de la fondation.
Global Impact Investing Network (GIIN)	2022	Promotion des investissements ayant un impact social et environnemental positif, renforcement de la transparence et de l'efficacité de ces investissements, et encouragement de la collaboration entre les acteurs du secteur pour maximiser les bénéfices durables à l'échelle mondiale.
Charte d'impact de l'institut de la finance durable	2021	Les objectifs de la charte d'impact de l'Institut de la Finance Durable sont de promouvoir des pratiques financières responsables, d'intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, et de favoriser la transparence et la collaboration pour accélérer la transition vers une économie durable.
CDP non-disclosure campaign	2013	Inciter les entreprises à la transparence en matière environnementale afin de constituer une base de données commune.
Climate action 100+	2017	S'assurer que les gros émetteurs de gaz à effet de serre mondiaux mettent en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le changement climatique.
Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC)	2023	Coalition d'investisseurs pour accélérer le travail sur l'engagement, la politique, le vote, ect., concernant le changement climatique.
Investor Initiative on Hazardous Chemicals (IIHC)	2023	Vise à inciter l'industrie chimique à être plus transparente et à produire des produits chimiques de manière plus vertueuse, en particulier en ce qui concerne les produits chimiques persistants, communément appelés « polluants éternels » (PFAS)
Nature Action 100 (NA100)	2023	Contribuer au développement de la stratégie et de la trajectoire du groupe d'engagement face à la perte de nature.
ShareAction Engagement on Pesticides	2023	Vise à encourager les entreprises et les investisseurs à réduire l'usage de pesticides dangereux, à promouvoir des pratiques agricoles plus durables, et à intégrer les risques liés aux pesticides dans les décisions d'investissement.
Net Zero Engagement Initiative (NZEI)	2024	Fournir une plateforme pour mieux comprendre l'alignement des plans stratégiques des entreprises sur l'Accord de Paris et pour permettre un engagement plus pertinent, en ciblant un plus grand nombre d'entreprises fortement utilisatrices d'énergies fossiles. Cette liste d'entreprises pourra s'étendre au fur et à mesure que de nouvelles cibles sont identifiées.
FAIRR Initiative	2023	Vise à sensibiliser les investisseurs aux risques ESG associés à l'élevage industriel et à promouvoir des investissements durables dans le secteur alimentaire.

RETROUVEZ-NOUS SUR  
**WWW.LA-FRANCAISE.COM**

GROUPE LA FRANÇAISE

Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris

Société par actions simplifiée au capital de 209 354 020 €

RCS PARIS 480 871 490

Contact : +33 1 44 56 10 00

JANVIER 2025

Toute reproduction ou utilisation de ce document  
est formellement interdite sauf autorisation expresse  
du Groupe La Française.



**Crédit Mutuel**  
Asset Management

